PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CEREALIERE

« UNIGRAINS »

Société anonyme au capital de 7 000 000 euros.
Siège social : 23, avenue de Neuilly, 75116 Paris.
642 008 296 R.C.S. Paris.

Comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2011 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Mai 2012.

Bilan au 31 Décembre 2011.
(En milliers d'euros.)

Actif		31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales, CCP		0	1
Créances sur les établissements de crédit	Notes 2, 3	70 555	29 673
Opérations avec la clientèle	Note 2	60 657	79 065
Obligations et autres titres à revenu fixe	Notes 2, 4	47 977	46 214
Actions et autres titres à revenu variable	Notes 2, 4	130 218	163 937
Participations et autres titres détenus à long terme	Notes 4, 5	299 706	285 271
Parts dans les entreprises liées	Notes 4, 5	21 452	21 738
Immobilisations incorporelles	Note 6	703	937
Immobilisations corporelles	Note 6	14 663	14 656
Autres actifs	Note 7	5 646	1 269
Comptes de régularisation	Note 7	364	327
Total actif		651 942	643 087

Passif		31/12/11	31/12/10
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 2, 8	7 077	7 591
Opérations avec la clientèle	Notes 2, 8		
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	Note 12	3 106	6 731
Comptes de régularisation	Note 12	106	108
Provisions pour risques et charges	Note 9	3 478	2 921
Capitaux propres	Notes 10, 11	638 175	625 736
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves		529 066	529 066
Provisions réglementées		3 719	3 265
Report à nouveau		83 605	54 044
Résultat de l'exercice		14 784	32 361
Total passif		651 942	643 087

Hors Bilan		31/12/11	31/12/10
Engagements donnés			
Engagements de financement	Note 13	2 358	2 660
Engagements de garantie	Note 13	6 971	11 822
Engagements reçus			
Engagements de garantie	Note 14	84	84
Engagements sur titres	Note 14	47 445	48 180

Compte de résultat au 31 Décembre 2011.
(En milliers d'euros.)

		31/12/11	31/12/10
* Intérêts et produits assimilés	Note 17	8 544	12 330
– Intérêts et charges assimilées	Note 17	– 299	– 298
+ Revenu des titres à revenu variable	Note 18	5 535	6 432
+ Commissions (produits)	Note 19	71	178
– Commissions (charges)	Note 19	– 24	– 16
± G&P sur opérations des portefeuilles de	Note 20	27	– 4
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement	Note 20	– 276	1 345
+ Autres produits d'exploitation bancaire	Note 21	1 816	1 842
– Autres charges d'exploitation bancaire	Note 21	– 92	– 91
Produit net bancaire	Note 22	15 301	21 718
– Charges générales d'exploitation	Note 6	– 12 159	– 12 442
– Dotations aux amortissements et aux provisions		– 408	– 410
Résultat brut d'exploitation		2 734	8 867
± Coût du risque	Note 23	– 524	– 2 627
Résultat d'exploitation		2 210	6 239
± G&P sur actifs immobilisés	Note 24	13 121	32 641
Résultat courant avant impôt		15 331	38 880
± Résultat exceptionnel			
– Impôts sur les bénéfices	Note 25	– 93	6 064
± Dotations & reprises de FRBG & provisions	Note 26	– 455	– 455
Résultat net		14 784	32 361

Résultat par action :	105,60 euros
Résultat dilué par action :	105,60 euros

Annexe aux comptes individuels.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Le règlement 91-01 du Comité de réglementation bancaire (CRB) a défini les modalités relatives à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les comptes sociaux d'UNIGRAINS ont été établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de Réglementation Comptable relatifs aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Note 1. – Présentation des comptes et règles de comptabilisation.

a) Présentation des comptes. — Les comptes de la société financière UNIGRAINS SA ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

b) Règles de comptabilisation. — Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés.

Ainsi, les crédits pour lesquels UNIGRAINS estime qu'il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit Net Bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

— Titres : Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :
– leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu fixe,
– leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

– Titres de transaction : Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net des opérations financières ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » (pour information, il n'y a pas de titre de transaction à la clôture de l'exercice).

– Titres de placement : Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques « Effets publics et valeurs assimilées » « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable » conformément aux règlements 90-01 du CRB et 2000-03 du CRBF.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus). Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation *prorata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les provisions de titres dotées ou reprises.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

– Titres d'investissement : Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *prorata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

– Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés au bilan sous la rubrique « Actions et autres titres à revenu variable ».

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable » (pour information, il n'y a pas de titre de l'activité de portefeuille à la clôture de l'exercice).

– Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme : Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan « Participations et autres titres détenus à long terme », et « Parts dans les entreprises liées », à l'exception des participations dans les Sociétés Civiles Immobilières et d'Attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont nous détenons au moins 20 % du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10 % quand nous détenons un poste d'administrateur et que nous exerçons une influence notable (quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

— Immobilisations : Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire :

Agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans
Installations	5 ans

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est appliqué aux comptes d'UNIGRAINS depuis le 1er janvier 2005.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées – amortissements dérogatoires » au passif du bilan.

Les parts de SCI, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux normes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.

— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle : Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges : Les provisions pour risques et charges comprennent :
– les provisions concernant des engagements par signature ;

– les provisions pour risques divers et litiges.

— Instruments dérivés : Le résultat des opérations de couverture est comptabilisé de manière symétrique à l'actif couvert. Le résultat des opérations isolées est provisionné en cas de perte de valeur, et ne donne pas lieu à écriture au compte de résultat en cas de plus-value latente (pour information, il n'y a pas d'instrument dérivé à la clôture de l'exercice).

— Opérations en devises : Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères : Tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel : La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

— Coût du risque : Le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés : La Rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit Net Bancaire ».

— Impôt sur les sociétés : En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terne pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-values à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (10 % du résultat net des PV de cession).

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M€) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

Informations sur les comptes de bilan.

Note 2. – Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	**Total net**	**Comptes rattachés**	**< 3 mois**	**+ 3 mois < 1 an**	**+ 3 mois < 1 an**	**+ 5 ans**
Créances :						
Etablissements de crédit	70 555	130	54 276	10 000	1 800	4 350
Comptes à vue	41 276		44 276			
Prêts	20 085	85	10 000	10 000		
Prêts subordonnés	6 194	45			1 800	4 350
Clientèle	60 657	837	3 283	16 843	32 379	7 313
Comptes à vue & prêts	58 953	833	3 283	16 603	31 253	6 979
Prêts subordonnés	1 704	4		240	1 126	334
Obligations et autres titres à revenu fixe et à revenu variable	178 195	57			178 138	
Titres d'investissement	1 560				1 560	
Obligations						
Titres de créance négociable	46 417	57			46 360	
Autres titres à revenu variable	130 218				130 218	
Total des créances	309 407	1 024	57 559	26 843	212 318	11 663
Dont créances douteuses	6 597					
Et provisions sur créances douteuses	4 097					

Dettes :						
Etablissements de crédit	7 077	51	79	135	5 311	1 500
Comptes à vue	30	0	30			
Comptes à terme	7 046	51	49	135	5 311	1 500
Clientèle						
Comptes à vue						
Comptes à terme						
Total des dettes	7 077	51	79	135	5 311	1 500

Variation des prêts à la clientèle :

(En milliers d'euros)	**Valeur au 31/12/10**	**Augmentation**	**Diminution**	**Divers et ajust devises**	**Valeur au 31/12/11**
Prêt et prêts subordonnés	83 245	20 554	39 044		64 755
Prêts	74 625	13 764	34 330		54 060
Prêts subordonnés	2 700	500	1 500		1 700
Créances douteuses	4 475	2 568	446		6 597
Autres créances à vue	438	1 460	338		1 561
ICNE	1 007	2 261	2 431		837

Provisions pour dépréciation des créances douteuses :

(En milliers d'euros)	**Valeur au 31/12/10**	**Dotation de l'exercice**	**Reprise de l'exercice**	**Ajustements devises**	**Valeur au 31/12/11**
Provisions pour dépréciation	4 180	85	167		4 098

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	**Etablissements crédit**	**Clientèle**	**Etablissements de crédit**	**Clientèle**
	31/12/11		**31/12/10**	
Créances & Prêts nets	64 361	58 953	23 506	76 348
Comptes à vue	44 276	1 561	12 476	438
Prêts	20 000	56 559	11 000	74 920
Créances rattachées	85	833	29	990
Actifs subordonnés	6 195	1 704	6 167	2 717
Prêts participatifs – loi 78-741	1 800	1 200	1 800	2 700
Autres prêts subordonnés	4 350	500	4 350	
Dont à terme	1 500	500	1 500	
Dont à durée indéterminée	2 850		2 850	
Créances rattachées	45	4	17	17
Total	70 555	60 657	29 673	79 065

Note 4. – Evaluation des portefeuilles titres d'investissement, de placement et de participations.

(En milliers d'euros)	**Valeur brute comptable 31/12/11**	**Provisions**	**Valeur nette comptable 31/12/11**	**Evaluation au prix de marché (1)**	**+/- Values latentes**
Titres d'investissement :					
Titres d'investissement	1 560		1 560	1 560	
Titres d'investissement	1 560		1 560	1 560	
Titres de placement :					

Obligations et autres titres à revenu fixe	47 188	771	46 417	46 442	25
Autres titres à revenu fixe	47 131	771	46 360	46 385	25
Coupons courus	57		57	57	
Titres à revenu variable	133 675	3 457	130 218	138 276	8 058
Autres part d'OPCVM	133 675	3 457	130 218	138 276	8 058
Total	182 423	4 228	178 195	186 278	8 083
Participations et autres titres détenus à long terme :					
Actions	259 960	35 826	224 134	306 295	82 160
Obligations	73 450	2 122	71 328	71 879	551
Créances rattachées	4 244		4 244		
Obligations : coupons courus	4 244		4 244		
Total	337 654	37 948	299 706	378 173	82 711
Parts dans les entreprises liées :					
Actions	27 552	6 100	21 452	58 613	37 161

(1) Les titres de placement sont évalués au prix de marché sur les bases suivantes :
— dernière valeur liquidative de l'année (OPCVM),
— dernière valorisation disponible (FCPR),
— cours et taux à la clôture de l'exercice pour les titres de créances négociables et les titres cotés.
Les titres de participation et autres titres non cotés de l'activité de portefeuille font l'objet d'une évaluation prudente interne selon les critères financiers classiques.
Les parts dans les entreprises liées sont évaluées sur la base de la situation nette.

(En milliers d'euros)	**Valeur au 31/12/10**	**Acquisition**	**Cession/Remboursement**	**Ajustements devises**	**Valeur au 31/12/11**
Titres d'investissement	2 340		780		1 560
Titres à revenu variable	2 340		780		1 560

(En milliers d'euros)	**Valeur au 31/12/10**	**Acquisition**	**Cession**	**Ajustements devises**	**Valeur au 31/12/11**
Titres de placement	209 430	120 404	148 971		180 863
Obligations & autres titres à revenu fixe	44 077	3 055			47 131
Titres à revenu variable	165 297	116 120	147 742		133 675
ICNE	56	1 230	1 229		57

(En milliers d'euros)	**Valeur au 31/12/10**	**Dotations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Ajustements devises**	**Valeur au 31/12/11**
Provisions pour dépréciation	1 619	5 775	3 166		4 228
Obligations & autres titres à revenu fixe	259	1 032	520		771
Titres à revenu variable	1 360	4 743	2 647		3 457

Note 5. – Participations et autres titres détenus à long terme.
(En milliers d'euros.)

Valeurs brutes	**Valeur au 31/12/10**	**Versements de l'exercice**	**Remboursement de l'exercice**	**Autres mouvements**	**Valeur au 31/12/11**
Parts & autres titres à LT	322 830	98 305	83 481		337 654
Titres de participation	41 804		950		40 854
Autres titres détenus à LT	215 928	70 710	67 533		219 106
Obligations	63 058	22 147	11 755		73 450
ICNE	2 039	5 448	3 244		4 244
Parts dans les entreprises liées	27 552				27 552

Provisions	Valeur au 31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Valeur au 31/12/11
Parts & autres titres à LT	37 559	3 811	3 404	– 19	37 948
Titres de participation	2 132	65	321		1 877
Autres titres détenus à LT	34 233	2 746	3 011	– 19	33 949
Obligations	1 194	1 000	72		2 122
Parts dans les entreprises liées	5 814	286			6 100

La liste des filiales et participations figure sur le tableau des filiales et participations, page 22.

La colonne « autres mouvements » correspond au reclassement des titres suite à la variation du pourcentage de participation,

Note 6. – Immobilisations corporelles et incorporelles.

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/10	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur au 31/12/11
Immobilisations incorporelles	1 603	16		1 619
Immobilisations corporelles	17 089	168	9	17 247
Immeubles, terrains et parts de SCI	15 175	0		15 175
Agencements	732	33		765
Matériel et mobilier de bureau	1 182	134	9	1 308
Total	18 692	184	9	18 866

Amortissements (En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/11
Immobilisations incorporelles	666	250		916
Immobilisations corporelles	2 433	160	9	2 584
Immeubles, terrains et parts de SCI	1 056	19		1 075
Agencements	366	58		424
Matériel et mobilier de bureau	1 011	83	9	1 085
Total	3 099	410	9	3 500

Note 7. – Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Autres actifs	5 646	1 269
Créances fiscales et sociales	4 489	14
Débiteurs divers	1 158	1 256
Comptes de régularisation	364	327
Charges constatées d'avance	284	234
Produits à recevoir	80	93
Total	6 010	1 596

Note 8. – Dettes envers les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	Etablissements de crédit	Clientèle	Etablissements de crédit	Clientèle
	31/12/11		31/12/10	
Dettes & Emprunts	7 077		7 591	
Comptes à vue	30		27	
Emprunts & Comptes à terme	6 995		7 535	
Dettes rattachées	51		29	

Note 9. – Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/11
Provisions pour risques divers	2 409	470		2 879
Provisions pour risques de crédits	453			453
Provisions pour risques hors-bilan	33		31	2
Provisions pour charges CFC (*)	0			0
Provisions pour charges diverses	26	143	26	144
	2 921	614	57	3 477

(*) Congés de Fin de Carrière.

Les provisions pour risques divers correspondent d'une part au maintien de la couverture de risques résiduels d'exploitation d'une de nos filiales au titre de la gestion extinctive des crédits provenant de son activité antérieure pour 1 050 k€ et d'autre part d'une provision pour 1 829 k€ sur un autre dossier.

Les provisions pour charges sont explicitées à la note 22 aux renvois (1) et (5).

Note 10. – Capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31/12/10	Affectation du résultat	Variation de l'exercice	Valeur au 31/12/11
Capitaux propres	608 535			638 175
Capital entièrement libéré	7 000			7 000
Réserve légale	700			700
Réserves indisponibles	462 265			462 265
Réserve technique	62 483			62 483
Autres réserves	3 618			3 618
Provisions réglementées – Amortissements dérogatoires	3 265		455	3 719
Report à nouveau	54 044	29 561		83 605
Résultat de l'exercice	32 361	– 32 361	14 784	14 784
Dividendes		2 800		

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Montant à répartir :	
Résultat de l'exercice	14 784
Report à nouveau	83 605
Total	98 389 (98 388 669,41 euros)
Affectation :	
Dividendes	3 080
Report à nouveau	95 309

Note 11. – Actionnariat.

Le capital social d'UNIGRAINS est de 7 millions d'euros et est divisé en 140 000 actions de 50 euros, sans action privilégiée.

Il n'y a pas eu de modification du capital social au cours de l'exercice.

Note 12. – Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Autres passifs	3 106	6 731
Dettes fiscales et sociales	1 935	5 092
Créditeurs divers	804	945

Charges à payer	367	694
Compte de régularisation	106	108
Produits constatés d'avance	106	108
Total	3 213	6 839

Informations sur le hors-bilan.

Note 13. – Engagements de financement et de garantie donnés.

(En milliers d'euros)	**Etablissements de crédit**	**Clientèle**	**Etablissements de crédit**	**Clientèle**
	31/12/11		**31/12/10**	
Engagements de financement		2 358		2 660
Engagements de garantie		6 971		11 822
Etablissements abattage et transformation de viande bovine				
Jachère agro industrielle		671		5 523
Crise porcine		2 000		2 000
Autres entreprises		4 300		4 300

Note 14. – Engagements sur titres et de garantie reçus.

(En milliers d'euros)	**31/12/11**	**31/12/10**
Titres à recevoir	47 445	48 180
Titres de placement		
Titres de participation	47 445	48 180
Engagements de garantie	84	84
Cautions et avals reçus d'établissements de crédit	84	84
Total	47 529	48 264

Les titres à recevoir correspondent à la contrepartie des engagements de souscription ou d'achat pris par la société.

Note 15. – Actifs donnés en garantie.

UNIGRAINS a donné en garantie ses parts de la SCA UNICEREM au profit du CRCA de l'Ile de France en contre-partie d'un emprunt immobilier de 7,3 millions d'euros.

Note 16. – Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite).

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65ème année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 604 k€.

Informations sur les postes du compte de résultat.

Note 17. – Ventilation des produits et charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	**31/12/11**		**31/12/10**	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Produits et charges d'intérêts	8 544	299	12 330	298
Etablissements de crédit : trésorerie	72	0	34	0
Etablissemets de crédit : prêts financiers	197	299	120	297
Etablissements de crédit : Engagement de garantie			5	
Clientèle – crédit investissement	2 187		2 950	
Obligations & titres RF – placement	1 248		1 299	

Obligations & titres RF – port immo	4 841		7 922	

Note 18. – Ventilation des revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Titres de placement	119	135
Participations et titres détenus à long terme	5 415	6 297

Note 19. – Ventilation des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions	71	24	178	16
Opérations sur titres		6		6
Avec les établissements de crédit		18		10
Assistance et conseil	71		178	

Note 20. – Gains et pertes sur opérations de portefeuille de négociation, de placement et assimilés.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Portefeuille de négociation résultat net	27		– 4	
Opérations de change	55	28	6	10
Portefeuille déplacement résultat net	– 276		1 345	
Plus et moins-values de cession	2 993	660	1 049	86
Autres frais		0		0
Provisions pour dépréciation	2 956	5 565	3 181	2 799
Total	5 949	6 226	4 230	2 885

Note 21. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres produits et charges d'exp. banc.	1 816	92	1 842	91
Revenus des immeubles	852	88	999	87
Charges refacturées	659		741	
Produits accessoires	88	4	38	4
Transfert de charges	162		27	
Divers	55		38	

Note 22. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Frais de personnel	7 668	7 918
Salaires, traitements et primes	4 449	4 428
Charges sociales	1 984	1 968
Intéressement	768	736
Impôts, taxes et versements assimilés	467	786
Autres frais administratifs	4 458	4 367
Impôts et taxes	247	395
Locations	402	407

Autres services extérieurs	(3) 3 692	(1) 3 801
Excédent dotation / reprises prov. charges	(4) 117	(2) – 79

(1) Dont 853 sur actions de soutien.
(2) Dont – 78 sur actions de promotion et de soutien.
(3) Dont 967 sur actions de soutien.
(4) Dont 117 sur actions de recherche & de développement.

Note 23. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Total coût du risque	– 524		– 2 628	
Provisions dépréciation créances clientèle	167	191	880	817
Créances irrécupérables clientèle		85		1 628
Provisions pour risque clientèle		446		1 337
Provisions pour risques engagements	31		275	
Total	197	722	1 154	3 782

Note 24. – Résultat net sur actifs immobilisé.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Résultat net sur actifs immobilisés	13 121		32 641	
Prov. dépréciation titres de participation	3 404	4 098	25 470	19 295
Prov. dépréciation titres de SCI				
Plus et moins values cession titres part.	13 859	44	38 265	11 777
Plus et moins values cession immos	0	0		22
Total	17 263	4 141	63 736	31 095

Note 25. – Impôt sur les bénéfices.

Depuis le 1er janvier 1995, la SCI SEE est intégrée fiscalement à UNIGRAINS.

(En milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	UNIGRAINS	**SCI SEE**	**UNIGRAINS**	**SCI SEE**
Total du groupe	389		17 732	
Résultat fiscal au taux normal	336	53	17 696	36
Plus et moins-values nettes à LT	8 905		18 122	
Plus et moins-values nettes à long terme	8 905		18 122	
Impôt sur les sociétés	110		6 086	
Impôt sur les sociétés	93	17	6 068	18

Suivi des Plus-Values à Long Terme latentes : Titres immobilisés au 1er janvier 2002 dont la valeur nette comptable était différente de l'évaluation fiscale :

(En milliers d'euros)	**Position au 01/01/02**	**Cessions depuis 2002**	**Position au 31/12/11**
Titres immobilisés			
Valeur comptable	72 730	– 48 071	24 659
Valeur fiscale	129 003	– 76 334	52 669
Différence de valeur	56 273	– 28 263	28 010

Note 26. – Dotations et reprises FRBG et provisions règlementées.

Ce poste enregistre uniquement la dotation amortissements dérogatoires pratiqués sur les titres de la SCA UNICEREM pour 455 k€.

Autres informations.

Note 27. – Effectif moyen du personnel.

Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Total
Exercice 2011	45	13		58
Exercice 2010	45	14		59

Effectif équivalent temps plein : 57.85.

Les salariés en forfait jours réduit sont pris en compte pour 1 ETP du fait que juridiquement ils ne sont pas considérés à temps partiel.

Note 28. – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration.

Le montant global des rémunérations et indemnités de toutes natures allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 266 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 30,8 k€.

Il n'y a pas eu d'avance de crédit accordé pendant l'exercice à ces personnes.

Note 29. – Droit individuel a la formation (PIF).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 5 558 heures.

Note 30. – Echéancier des dettes fournisseurs.

Dettes fournisseurs	1 à 30 jours	plus de 30 jours	Dettes échues	Total
	312			312

Le traitement des factures fournisseurs d'UNIGRAINS est effectué au siège social de la société.

Conformément aux procédures de Contrôle interne, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci soit par l'ordonnateur des prestations, soit par le service « achats & immobilier ». Le délai de règlement des factures est compris entre 3 à 5 jours après validation.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.
(Art. 133-135 & 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.)
(En milliers d'euros.)

	2007	2008	2009	2010	2011
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 000	7 000	7000	7 000	7 000
Numéro d'actions émises	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 405	29 770	23 907	22 127	15 993
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	25 191	37 468	36 743	30 627	14 875
Impôt sur les bénéfices	2 915	0	2 939	6 064	92
Résultat après impôt, amortissements et provisions	21 892	16 707	37 389	32 361	14 784
Montant des bénéfices distribués	700	700	1 400	2 800	3 080
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions (en euros)	159,12	267,63	241,46	175,45	105,60
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en euros)	156,37	119,34	267,06	231,15	105,60
Dividende versé à chaque action (en euros)	5,00	5,00	10,00	20,00	22,00
IV – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	63	61	57	59	58
Montant de la masse salariale	3 680	3 682	3 770	4 073	4 141

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 742	1 666	1 838	1 968	1 984

Tableau des filiales et participations en 2011 – UNIGRAINS.
(Données en k€.)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts consentis par la sté et non remboursés	Montant des cautions & avals tournis par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfices nets ou pertes du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Clôture
A. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société UNIGRAINS :										
1) Filiales (50 % au moins du Capital est détenu par UNIGRAINS) :										
AGRIFIGEST-ALMA – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	3 089	26	76, 68	1 937	2 860		496	– 283		A
AGRO PARTENAIRES 2-11, rue de Monceau – 75008 PARIS	750	– 226	60,00	246			4	– 30		A
CEREA Gestion – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	500	3 670	100,00	500			6 351	955	260	A
MESSIS FINANCES – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	150	938	100,00	160			946	240	495	A
S.A.I.A.M. SA – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	192	588	98,13	254			82	41		A
UNIGRAINS DIVERSIFICATION SA – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	9 600	29 449	100,00	18 414			2 069	860		A
SEE SCI – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	1 204	371	99,82	1 215			389	18		A
SEMAGRI – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	30 964	5 961	50,00	17 709			1 098	1 838	1 200	A
UNICEREM – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	40 000		29,11	11 644						A
UNIFIPAR SAS – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	473	147	91,45	450				– 56		A
UNI-UN SCI – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	337		99,55	335				117		A
2) Participations (10 % à 50 % du Capital détenu par UNIGRAINS) :										
a) Sociétés Françaises										
AGRA INVESTISSEMENT – 29, rue du Général-Foy – 75008 PARIS	1 157	93	27,56	345			21	– 9		A
AT FRANCE – 10150 PONT-STE-MARIE	806	– 185	19,00	129			22 000	143		A
BIO ATTITUDE – 2, allée. Caquot – 51686 REIMS Cedex 2	216	71	11,00	24			667	62		A

BRIE-CHAMPAGNE-ETHANOL – route de Bray – 77160 PROVINS (1)	194	185	33,48					– 11		C
CENECA – 9, avenue George-V – 75008 PARIS	916	1 358	41,62	457			503	420		A
COMIGEL – impasse de la Tannerie – 57972 SAINT-JULIEN-LES-METZ	5 339	2 652	14,46	1 233			62 994	2 974		A
COOKIE CREATIONS – 4, rue Henri Becquerel – 77645 CHELLES CEDEX	72	2 112	12,64	1 100			11 840	430	24	A
CREAGRO – 11, rue de Monceau – 75008 PARIS	2 744	91	27,01	861			3	– 185		A
FERTILE SA – 5, rue Joseph et Marie Hackin – 75116 PARIS	938	207	33,47	344			1 248	46		A
FIN. BRETECHE – 30b Av. du viel Abreuvoir – 79100 ST-GERMAIN-EN-LAYE	29 419	– 1 565	13,09	3 850			1 792	– 1 791		A
FINANCIERE EVIALIS – 83 Av. de la Grande-Armée – 75016 PARIS	46 000	– 2 631	25,00	11 500			1 921	– 294		B
FINANCIERE SOCOPA – 32401 LA FERTE-BERNARD CEDEX	16 050	20 994	15,36	5 175			3 476	169		A
GRIMAUD – La Corbière – 49450 ROUSSAY	1 171	54 989	10,34	4 983			2 398	2 499	56	A
LOEUL ET PIRIOT – ZI la Grande Rosé – 79101 THOUARS	3 500	2 694	11,32	2 999			91 069	2 911		A
PASQUIER – 49350 LES CERQUEUX DE MAULEVRIER	2 070	72 218	10,04	20 287			2 537	22 545	273	A
SAISOF – 29, rue des Investisseurs – 91560 CROSNE	1 050	2 735	38,08	261			12 024	185	67	A
SARAFRUITS – route de Sablé – 49330 CHAMPIGNE	973	143	19,99	2 446			260	104		D
SAVOIE YAOURT – 545 Bld du Doc. J. J. Herbert – 73100 AIX-LES-BAINS	186	883	29,81	1 500			12 479	431		A
SOFAGRI SA – 83, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS	2 834	2 430	29,82	686			246	233	59	A
SOLVIMAC SA – 14 avenue Marx Dormoy – 63000 CLERMONT-FERRAND	46	343	10,87				16	– 33		A

STRAMENTECH ZA Forge Haute – 36120 ARDENTES	1 632	– 212	18,38	161			97	– 592		A
TECHNA SA – Les Landes de Bauche – 44220 COUERON	708	4 147	14,70	495			25 531	1 085	59	A
TIKEFLO – 5, rue Royale – 75008 PARIS	7 613	3 943	21,56	4 129			9 946	9 509		A
VEGEPLAST – Zone industrielle Guest – 65460 BAZET	61	1 172	21,46	764	102		3 694	281		A
WEISHARDT - RDT – La ventenaye – 81300 GRAULHET	14 891	35 190	18,00	2 617			4 638	65		A
Filiales & Participations non reprises au paragraphe A :										
a) Sociétés Françaises				126 689					2 788	
b) Sociétés Etrangères				950					8	

(1) mais 16 % de droit de vote

A – Clôture le 31 décembre 2010

B – Clôture le 30 juin 2011

C – Clôture le 31 août 2011

D – Clôture le 31 juillet 2010

Assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mai 2012.
(Exercice clos le 31 décembre 2011.)
Proposition et résolution votée d'affectation du résultat.
Résolution d'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration.

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 de 14 783 889,71 €, comme suit :

Distribution d'un dividende de 22,00 € par action	3 080 000,00 €
Le solde en « report à nouveau »	11 703 889,71 €

Après cette affectation, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 95 308 669,41 €.

Le dividende mis en distribution, ouvrant droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,80 € par action, sera mis en paiement à compter du 18 juin 2012.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prendra acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trots derniers exercices, à savoir :
— exercice clos le 31.12.2010 : 20,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,00 € par action),
— exercice clos le 31.12.2009 : 10,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 4,00 € par action),
— exercice clos le 31.12.2008 : 5,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 2,00 € par action).

Résolution votée par l'assemblée générale.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 14 783 889,71 €, comme suit :

Distribution d'un dividende de 22,00 € par action	3 080 000,00 €
Le solde en « report à nouveau »	11 703 889,71 €

Après cette affectation, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 95 308 669,41 €.

Le dividende mis en distribution, ouvrant droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,80 € par action, sera mis en paiement à compter du 18 juin 2012.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :
— exercice clos le 31.12.2010 : 20,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,00 € par action),
— exercice clos le 31.12.2009 : 10,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 4,00 € par action),
— exercice clos le 31.12.2008 : 5,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 2,00 € par action).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Extrait).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Bilan consolidé au 31 Décembre 2011.
(En milliers d'euros.)

Actif		31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales, CCP		1	1
Créances sur les établissements de crédit	Note 4	81 072	37 476
Opérations avec la clientèle	Note 5	105 407	147 725
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 6	202 540	237 608
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 7	338 498	322 687
Immobilisations incorporelles	Note 8	727	971
Immobilisations corporelles	Note 8	8 642	9 325
Autres actifs et comptes de régularisation		10 210	6 305
Total actif		747 097	762 099

Passif		31/12/11	31/12/10
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	7 077	7 730
Opérations avec la clientèle	Note 10	59 914	84 608
Dettes représentées par des titres		0	0
Autres passifs et comptes de régularisation		5 870	8 959
Provisions pour risques et charges	Note 11	5 041	4 493
Intérêts minoritaires	Note 12	106	113
Capitaux propres	Note 13	669 089	656 196
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves consolidées et autres		646 396	609 612
Résultat de l'exercice	Note 14	15 692	39 585
Total passif		747 097	762 099

Hors bilan		31/12/11	31/12/10
Engagements donnés :	Note 15		
Engagements de financement		2 358	2 660
Engagements de garantie		6 971	11 822
Engagements reçus :	Note 15		
Engagements de garantie		8 896	14 823
Engagements sur titres		29 213	29 948

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011.
(En milliers d'euros.)

	31/12/11	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	12 442	16 014
- Intérêts et charges assimilées	– 302	– 302
+ Revenu des titres à revenu variable	4 385	6 967

+ Commissions (produits)	7 706	6 568
- Commissions (charges)	– 25	– 20
± G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	30	6
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	– 160	1 809
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 943	2 157
- Autres charges d'exploitation bancaire	– 119	– 376
Produit net bancaire	25 901	32 823
- Charges générales d'exploitation	– 18 603	– 17 799
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	– 1 148	– 1 127
Résultat brut d'exploitation	6 151	13 897
± Coût du risque	– 505	– 3 221
Résultat d'exploitation	5 646	10 675
± QP dans le résultat dans les entreprises mises en équivalence	– 1 479	2 324
± G&P sur actifs immobilisés	15 800	31 886
Résultat courant avant impôt	19 967	44 885
± Résultat des fonds gérés	– 2 417	– 2 339
± Résultat exceptionnel		
- Impôts sur les bénéfices	– 1 864	– 2 971
± Dot & Rep amortissements des écarts d'acquisition		
± Intérêts minoritaires	7	10
Résultat net	15 692	39 585

Résultat par action	112,07 euros
Résultat dilué par action	112,07 euros

Annexe aux comptes consolidés.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 1. – Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation.

a) Présentation des comptes consolidés. — Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

b) Méthode de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

— Intégration globale : Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, c'est à dire les sociétés de « crédit investissement », que l'on peut qualifier de « sociétés de portefeuille » et la société de gestion d'actifs pour compte de tiers.

Même si elles ne sont pas dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, les parts détenues dans les Sociétés Civiles immobilières sont consolidées par Intégration Globale dès lors que le Groupe y exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :
– soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
– soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

— Intégration Proportionnelle : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

— Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités bancaires ou financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés. — Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

— Calcul des écarts d'acquisition : L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart, déterminé conformément au principe général mentionné au règlement 99-02, correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

— Traitement des écarts d'acquisition : La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

— Comptes réciproques : Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure ou elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

— Amortissements dérogatoires : Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 455 k€ et il a été pris en compte une imposition différée passif de 148 k€.

— Affectation spécifique de certaines rubriques des fonds gérés et de leur résultat : En accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, une rubrique spécifique « Résultat des fonds gérés » a été instituée au sein du compte de résultat, au niveau du résultat exceptionnel, afin d'obtenir un résultat net hors « fonds gérés ». Ce poste ne concerne que les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA.

Les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA, sont inscrits sous la rubrique « Opérations avec la clientèle ». Les emplois correspondants sont présentés sous le terme « fonds gérés » dans les tableaux ci-après.

d) Règles de comptabilisation. — Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière publié le 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2003, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés.

Ainsi, les crédits pour lesquels il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Des provisions pour risques sont constituées au passif du bilan quand la réalisation du risque est incertaine, mais que les événements rendent probable.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit Net Bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

— Titres : Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :
– leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu fixe,
– leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

– Titres de transaction : Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net des opérations financières ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » (pour information, il n'y a pas de titre de transaction à la clôture de l'exercice).

– Titres de placement : Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques « Effets publics et valeurs assimilées », « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable » conformément aux règlements 90-01 du CRB et 2000-03 du CRBF.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus). Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation *prorata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les provisions de titres dotées ou reprises.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

– Titres d'investissement : les titres dits à revenu fixe sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *prorata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

– Titres de l'activité de portefeuille : il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés au bilan sous la rubrique « Actions et autres titres à revenu variable ».

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable » (pour information, il n'y a pas de titre de l'activité de portefeuille à la clôture de l'exercice).

– Titres de participation et de filiales et autres titres détenus à long terme : les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan « Participations et autres titres détenus à long terme », et « Parts dans les entreprises liées », à l'exception des participations dans les Sociétés Civiles Immobilières et d'Attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,

- les sociétés dont nous détenons au moins 20 % du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10 % quand nous détenons un poste d'administrateur et que nous exerçons une influence notable (quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

— Immobilisations : Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode :

Immeubles	33 ans
Second oeuvre	20 ans
Second oeuvre, façade	2 ans
Inst. tech., agencements	8 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à ramollissement et à la dépréciation des actifs est appliqué aux comptes consolidés depuis le 1er janvier 2006.

Les parts de SCI non consolidées, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux nonnes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.

— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle : les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges : les provisions pour risques et charges comprennent :
– les provisions concernant des engagements par signature ;
– les provisions pour risques divers et litiges.

— Instruments dérivés : le résultat des opérations de couverture est comptabilisé de manière symétrique à l'actif couvert. Le résultat des opérations isolées est provisionné en cas de perte de valeur, et ne donne pas lieu à écriture au compte de résultat en cas de plus-value latente (pour information, il n'y a pas d'instruments dérivés à la clôture de l'exercice).

— Opérations en devises : les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères : tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel : la rubrique « frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

— Coût du risque : le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés : la Rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit Net Bancaire ».

— Impôt sur les sociétés :

– Impôts courants : le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terne pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-values à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (10 % du résultat des PV de cession). Un traitement particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002 chez UNIGRAINS, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû à Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M€) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

– Impôts différés : les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé.

e) Périmètre de consolidation :

— Généralités : la détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :
– Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
– Classement suivant le niveau de contrôle,
– Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
– Détermination de la méthode de consolidation,
– Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (total bilan ou parts dans les fonds propres) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation :

— Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif) : sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2011 :
– AGRIFIGEST-ALMA, contrôlée à 76,58 % directement et à 23,42 % indirectement par la filiale UNIFIPAR,
– UNIFIPAR, contrôlée à 91,45 %,
– UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 100 % par UNIGRAINS,
– CEREA GESTION qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
– La Société Civile SEE contrôlée à 99,82 % par UNIGRAINS,
– La SAIAM détenue à 99,73 % par UNIGRAINS,
– La Société Civile UNI UN contrôlée à 99,55 %,
– MESSIS FINANCES contrôlée à 100 % par UNIGRAINS.

— Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint) :
– AGRO PARTENAIRES PARTICIPATIONS II détenue à 50 %,
– SEMAGRI détenue à 50 %,
– CREAGRO détenue à 27,01 %,
– La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 29,11 %.

— Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable) : les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (> 20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :
– CENECA contrôlée à 41,62 %,
– SAISOF détenue à 38,08 %,
– TIKEFLO contrôlée directement à 21,56 %,
– SOFAGRI contrôlée à 23,82 %.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2. – Portefeuille de titres de participation – définition du périmètre de consolidation.

Société ou groupe de sociétés	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
Intégration globale :				
CEREA Gestion – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	3 370	IG
MESSIS FINANCES – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	150	938	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	9 600	29 449	IG
SEE SCI – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,82	1 204	371	IG
S.A.I.A.M. SA – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS (1)	99,73	192	588	IG
UNI-UN SCI – 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
AGRIFIGEST-ALMA – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	98,00	3 089	26	IG
UNIFIPAR SAS – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	91,45	473	147	IG

Intégration proportionnelle :				
AGRO PARTENAIRES 2 – 9 rue de Monceau – 75008 PARIS	50,00	750	– 226	IP
SEMAGRI – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	50,00	14 022	5 961	IP
UNICEREM – 23, avenue de Neuilly – 75116 PARIS	29,11	40 000		IP
CREAGRO – 9, rue de Monceau – 75008 PARIS	27,01	2 744	91	IP
Mise en équivalence :				
CENECA – 9, avenue George V – 75008 PARIS	41,62	915	1 358	ME
SAISOF – 29, rue des Investisseurs – 91560 CROSNE	38,08	1 050	2 735	ME
TIKEFLO -134 bld Haussmann – 75008 PARIS	21,56	7 613	3 943	ME
SOFAGRI SA – rue Léon Patoux – 51100 REIMS	23,82	2 834	2 430	ME

IG : Intégration Globale.
IP : Intégration Proportionnelle.
ME : Mise en Equivalence.
(1) dont participation directe d'UNIGRAINS : 98,13 %.

Note 3. – Géographie du capital.

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS :

UNICEREALES	65,71 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6,79 %
NATIXIS (groupe)	6,33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	5,82 %
SOFIPROTEOL	5,15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3,39 %
BNP PARIBAS	3,39 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	1,94 %
HSBC	1,45 %
Autres actionnaires	0,03 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES :

AGRICEREALES SA	58,65 %
Elle-même détenue par :	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	42,10 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	11,18 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37,57 %
Autres actionnaires	9,15 %
CREDIT AGRICOLE SA – FONCARIS	14,16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	6,29 %
UNION INVIVO	4,73 %
G4S	4,29 %
NATIXIS (groupe)	3,33 %
Autres actionnaires	8,55 %

Liste des actionnaires d'AGRIFIGEST-ALMA

UNIGRAINS SA	76,58 %
UNIFIPAR SAS	23,42 %

Note 4. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Créances sur les établissements de crédit :						
Comptes à vue	44 276	3 706	47 982	12 481	3 037	15 518
Encours en capital	44 276	3 706	47 981	12 476	3 036	15 512
Créances rattachées		1	1	4	1	6
Prêts	20 085	9 660	29 745	11 025	7 616	18 641
Encours en capital	20 000	9 550	29 550	11 000	7 580	18 580
Créances rattachées	85	110	195	25	36	61
Prêts subordonnés	3 345		3 345	3 317		3 317
Encours en capital	3 300		3 300	3 300		3 300
Créances rattachées	45		45	17		17
Total	67 706	13 366	81 072	26 823	10 653	37 476

Note 5. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Opérations avec la clientèle :						
Crédits à l'habitat	239		239	221		221
Crédits à l'équipement						
Encours en capital						
Autres concours à la clientèle	58 857	(1) 44 850	103 707	78 406	(1) 68 646	147 051
Crédits à la clientèle	53 820	41 227	95 047	74 404	66 417	140 821
Prêts subordonnés	1 700		1 700	2 700		2 700
Créances douteuses	6 597	3 440	10 037	4 475	3 681	8 156
Créances rattachées	836	1 070	1 907	1 006	1 615	2 621
Provisions créances douteuses	– 4 097	– 887	– 4 984	– 4 180	– 3 067	– 7 247
Comptes ordinaires débiteurs	1 444	17	1 461	338	115	453
Encours en capital	1 444	17	1 461	338	115	453
Créances rattachées						
Total	60 540	44 868	105 407	78 964	68 761	147 725
(1) Détail fonds gérés – AGRIFIGEST-ALMA.						

Dont SEPF SM 211 377	211	377
Dont mandat FNE	5 446	7 033
Dont CAT	39 129	60 346

Note 6. – Portefeuille de titres d'investissement et de placement.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Titres d'investissement :						
Titres d'investissement	1 560		1 560	2 340		2 340
Titres d'investissement	1 560		1 560	2 340		2 340
Titres de placement :						
Obligations & autres titres à revenu fixe	46 417	10 454	56 871	43 874	7 980	51 854
Autres titres à revenu fixe	47 131	10 433	57 565	44 077	7 982	52 059

Créances rattachées	57	21	78	56	5	61
Provisions	– 771		– 771	– 259	– 7	– 266
Obligations & autres titres à revenu variable	130 218	13 890	144 108	163 937	19 477	183 414
Autres parts d'OPCVM	133 675	13 907	147 582	165 297	19 477	184 774
Provisions	– 3 457	– 17	– 3 473	– 1 360		– 1 360
Total	178 195	(1) 24 344	202 540	210 151	(1) 27 457	237 608

(1) Détail fonds gérés – AGRIFIGEST-ALMA.

Dont SEP FSM	1 561	1 288
Dont mandat FNE	6 377	7 502

Note 7. – Participations et autres titres détenus à long terme.

(En milliers d'euros)	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/11**	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/10**
Titres de participation et autres titres A LT	271 956	(1) 66 542	338 498	268 816	(1) 53 872	322 687
Actions	238 310	46 272	284 582	237 658	43 587	281 245
dont titres mis en équivalence	6 890		6 890	8 484		
Obligations	73 450	19 621	93 071	63 058	18 308	81 367
Créances rattachées	4 244	3 045	7 289	2 039	2 373	4 411
Provisions	– 44 048	– 2 396	– 46 444	– 33 939	– 10 396	– 44 336

(1) Détail fonds gérés – AGRIFIGEST-ALMA.

Dont SEP FSM	657	1 259

Note 8. – Immobilisations corporelles et incorporelles.

(En milliers d'euros)	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/11**	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/10**
Immobilisations incorporelles nettes	703	24	727	937	34	971
Brut	1 619	263	1 882	1 602	262	1 864
Amortissements	– 915	– 239	– 1 155	– 665	– 228	– 893
Immobilisations corporelles nettes	1 214	7 428	8 642	1 207	8 118	9 325
Brut	3 799	13 951	17 749	3 640	13 923	17 563
Amortissements	– 2 584	– 6 523	– 9 108	– 2 433	– 5 804	– 8 238
Dont immobilisations & parts SCI	175		175	175		175

Note 9. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/11**	**UNIGRAINS**	**Autres sociétés consolidées**	**Total 31/12/10**
Dettes et Emprunts	7 077		7 077	7 591	139	7 730
Comptes à vue	30		30	27	139	166
Emprunts et comptes à terme	6 995		6 995	7 535		7 535
Dettes rattachées	51		51	29		29

Note 10. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Comptes créditeurs clientèle		59 914	59 914		84 608	84 608
Comptes à vue		1	1		1	1
Comptes à terme		59 914	59 914		84 607	84 607
Détail fonds gérés – AGRIFIGEST-ALMA		59 914	59 914		84 607	84 607
Dont CAT STABIPORC		36 130	36 130		60 346	60 346
Dont SEP FSFL					979	979
Dont SEP FSM		4 577	4 577		4 484	4 484
Dont mandat FNE		19 207	19 207		18 798	18 798

Note 11. – Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/11
UNIGRAINS :					
Provisions pour risques	3 519	619	57		4 081
Risques divers	2 409	470			2 879
Risques de crédit	453				453
Risques de hors bilan	33		31		2
Provision engagement de retraite	599	5			604
Charges diverses	26	143	26		143
AGRIFIGEST-ALMA :					
Provisions pour risques	720				720
Risques de crédit	720				720
CEREA GESTION :					
Provisions pour risques	168		13		156
Provision engagement de retraite	168		13		156
MESSIS FINANCES :					
Provisions pour risques	59		0		59
Provision engagement de retraite	59		0		59
SEE :					
Provisions pour risques	26	0			26
Provision engagement de retraite	26	0			26
Total général	4 492	619	70		5 041

Note 12. – Inserts minoritaires.

(En milliers d'euros)	Fonds propres	Résultat	% part minoritaires	Total
AGRIFIREST	2 835	– 12	2,00%	56,5
UNIFIPAR	564	– 84	8,55%	41,1
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	39 909	3 131	0,00%	1,2
SEE	1 593	51	0,18%	3,0
UNI UN	337	106	0,45%	2,0
SAIAM	821	37	0,27%	2,3
				106,0

Note 13. – Variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidés	Résultat	Ecart d'acquisition	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2009		7 000	588 242	23 271	618 514
Distribution UNG				– 1 400	– 1 400
Résultat non distribué			21 871	– 21 871	
Provision pour engagement de retraite			– 502		– 502
Résultat 2010				39 585	39 585
Situation au 31/12/2010		7 000	609 612	39 585	656 197
Distribution UNG				– 2 800	– 2 800
Résultat non distribué			36 785	– 36 785	
Résultat 2011				15 692	15 692
Situation au 31/12/2011		7 000	646 397	15 692	669 089

Note 14. – Résultat de l'exercice.

(En milliers d'euros)	Part du groupe	Intérêts minoritaire	Total
Résultat 2010	18 493,1	– 6,7	18 486,3
UNIGRAINS	14 783,9		14 783,9
AGRIFIGEST-ALMA	– 11,5	– 0,2	– 11,7
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	3 131,3		3 131,3
UNIFIPAR	– 76,7	– 7,2	– 83,9
CEREA GESTION	327,3		327,3
SAIAM	37,1	0,1	37,2
UNI UN	105,9	0,5	106,4
SEE	50,7	0,1	50,7
AGRO PARTENAIRES PARTICIPATIONS 2	– 28,4		– 28,4
MESSIS FINANCES	828,6		828,6
CREAGRO	50,0		50,0
SEMAGRI	774,1		774,1
CENECA	224,2		224,2
SAISOF	– 19,8		– 19,8
TIKEFLO	– 1 740,9	–	– 1 740,9
SOFAGRI	57,5		57,5
Ecritures de consolidation	– 2 800,9		– 2 800,9
Provision engagement de retraite	7,7		7,7
Impôts différés	– 450,8		– 450,8
Amortissements dérogatoires	454,7		454,7
IS sur amortissements dérogatoires	– 151,6		– 151,6
Dividendes & résultat SCI	– 2 177,6		– 2 177,6
Résultat de l'exercice des sociétés gérées par transparence fiscale	– 2,5		– 2,5
Amortissements siège social	– 594,3		– 594,3
Provisions sur titres AGRIFIGEST	356,0		356,0
Provisions sur titres AGRO PARTENAIRES II	15,5		15,5
Rep. provisions sur titres TIKEFLO	– 162,7		– 162,7
Provisions sur titres CREAGRO	– 95,3		– 95,3
Situation au 31/12/2011	15 692,1	– 6,7	15 685,5

Note 15. – Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Engagements de financement	2 358		2 358	2 660		2 660
En faveur de la clientèle	2 358		2 358	2 660		2 660
Engagements de garantie	6 971		6 971	11 822		17 835
En faveur des établissements de crédit						
En faveur de la clientèle	6 971		6 971	11 822		17 835
Total	9 328		9 328	14 482		14 482

Note 16. – Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/11	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/10
Engagements de garantie	84	8 811	8 896	84	14 739	14 823
Des établissements de crédit	84	8 811	8 896	84	14 739	14 823
Engagements sur titres	29 213		29 213	29 948		29 948
Titres à recevoir	29 213		29 213	29 948		29 948
Total	29 297	8 811	38 109	30 032	14 739	44 771

Note 17. – Répartition sectorielle et géographique des encours de crédit du groupe.

L'activité du groupe s'exerce principalement sur le territoire métropolitain, dans le secteur de l'agroalimentaire, essentiellement sous forme de prêts, prêts subordonnés et prises de participation dans les entreprises de ce secteur.

Les tableaux ci-après donnent la répartition des encours nets de crédit (prêts, prêts subordonnés clientèle et établissements de crédit), selon les segmentations prévues par la recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel du 14 février 2000.

(En milliers d'euros)	UNIGRAIS	AGRIGEST-ALMA	UNIGRAIS DIVERSIFICATION	Total
Prêts	61 335	44 311	557	106 203
Céréales	37 967			37 967
Filière animale	20 908	41 786		62 694
Divers et capital développement	2 460	2 525	557	5 542
Répartition géographique	61 335	44 311	557	106 203
France	61 335	44 311		105 646
Hors EUROPE			557	557

Note 18. – Garantie des dépôts et des cautions.

La loi 99-532 du 25 juin 1999 a institué pour les établissements de crédit un fonds de garantie des dépôts qui s'est substitué au système antérieur de garantie des dépôts.

Ce fonds est alimenté par des cotisations des établissements de crédit et il émet des certificats d'association conformément aux modalités prévues par le règlement 99-06 du CRBF.

(En milliers d'euros)	UNIGRAINS	AGRIFIGEST-ALMA
Certificats d'association	4,4	14,7
Cotisation annuelle 2011	4,0	4,8

UNIGRAINS et AGRIFIGEST-ALMA ne cotisent pas au mécanisme de garantie des cautions prévu par le règlement 2000-06 du 6 septembre 2000.

Note 19. – Couverture des risques.

En application de la Réglementation Bancaire, les ratios suivants sont calculés au niveau de la holding de tête, la compagnie financière AGRICEREALES.

— Ratio de solvabilité (BALEII) : le ratio de solvabilité du groupe est de 89.53 % au 31 décembre 2011 (pour un minimum de 8 % à respecter).

Il faut noter que le groupe AGRICEREALES traite l'ensemble des ses actifs de bilan et de hors-bilan en risque de crédit. En effet, en accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les titres de placement du groupe ne sont pas pris en compte pour le calcul du seuil d'assujettissement aux risques de marché et sont pondérés au titre du risque de crédit.

— Contrôle des grands risques : au 31 décembre 2011, le groupe respectait les règles imposées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel :
– limitation à un montant de 25 % des fonds propres nets des risques sur un même bénéficiaire,
– limitation à huit fois les fonds propres nets au total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres nets.

A la fin de l'exercice, aucun bénéficiaire ne dépassait individuellement 10 % des fonds propres nets.

Note 20. – Autres informations.

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel.

	UNIGRAINS	**AGRIRGEST-ALMA**	**MESSIS FINANCES**	**SEE**	**CEREA GESTION**	**Total**
Effectifs	59	1	4	3	13	80

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration : concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées durant l'exercice aux dirigeants est de 266 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 30,8 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 21. – Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite).

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65ème année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 844 k€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Extrait).

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le rapport de gestion est à disposition au siège social.

1204628